

727.000 euros de frais pour le stade

BRUXELLES La Ville de Bruxelles doit payer pour des études et un bureau d'avocats

Quelque 200.000 euros de frais d'études sur l'implantation du nouveau stade, 100.000 euros d'étude de sol sur le parking C, 335.000 euros de frais de bureau d'avocats et 92.000 euros pour l'engagement d'un project manager pour suivre le dossier du nouveau stade national par l'ASBL Pro-sport. Voilà la modification budgétaire qu'ont due voter les conseillers communaux de la Ville de Bruxelles ce lundi.

Depuis le début du projet de construction d'un nouveau stade à l'emplacement actuel du parking C sur le plateau du Heysel, Ville de Bruxelles et Région bruxelloise ont toujours expliqué que l'opération ne coûterait rien aux Bruxellois. Les 300 millions d'euros d'investissement pour la construction doivent être entièrement financés par le candidat privé qui devrait être désigné à la fin du mois de janvier.

« Cela fait pourtant 727.000 euros en frais déguisés que les habitants de la Ville de Bruxelles vont devoir payer,

s'insurge le conseiller communal FDF de l'opposition, Fabian Maingain. *On nous avait dit que la construction du stade ne coûterait pas un euro aux contribuables mais cela n'est pas juste.*

En plus, il va en être de même en ce qui concerne les aménagements des voiries. »

Au sein du collège de la Ville de Bruxelles, on se défend. « Nous avons dit que nous ne mettrions pas d'argent public dans les briques du stade, précise l'échevin des Sports, Alain Courtois (MR). Par contre, en ce qui concerne les infrastructures ou les études, nous devons supporter une partie des coûts. Le stade n'est pas une soucoupe volante au milieu de nulle part. Il s'inscrit dans le projet de réaménagement de Neo ce qui nécessite des infrastructures notamment en termes de mobilité. »

Selon l'échevin, il était impossible de respecter les délais imposés par la Fifa pour l'Euro 2020 sans faire au préalable les carottages pour le sol du parking C.

« Si nous avions fait cette étude après la désignation du consortium, nous aurions pris cinq mois de retard. Ces frais devront donc effectivement être en partie supportés par la Ville de Bruxelles et par le parc des Expositions. »

Concernant les frais du bureau d'avocats, ils concernent l'accompagnement de la Ville de Bruxelles dans la rédaction du cahier des charges pour l'appel d'offres du stade. « Les montants peuvent paraître importants mais nous sommes dans un appel international. Le bureau nous aidera jusqu'en février. »

Enfin, une partie des frais, notamment celle qui concerne la candidature de la Ville de Bruxelles à l'Euro 2020, sera refacturée à l'ASBL Euro 2020. ASBL composée de l'Union belge de football mais aussi de la Ville de Bruxelles et de la Région bruxelloise. De quoi laisser circonspects ceux qui n'ont jamais réellement cru à la promesse de ne pas mettre d'argent public dans ce projet. ■

VANESSA LHUILLIER